

**AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE
PRELEVEMENT D'EAU SOUTERRAINE EN VUE DE LA CONSOMMATION
HUMAINE ET ENQUETE PARCELLAIRE**

COMMUNE DE SAINT LEGER DU VENTOUX

Par arrêté préfectoral du 4 février 2010, il a été prescrit, sur le territoire des communes de St Léger du Ventoux et de Brantes, une enquête publique conjointe relative à la mise en place des périmètres de protection -source de La Gillarde- en vue de la déclaration d'utilité publique, de l'autorisation de prélèvement, de l'autorisation de distribuer et de traiter de l'eau au public et enquête parcellaire en vue de l'établissement des servitudes, demande présentée par le syndicat mixte d'aménagement et d'équipement du Mont Ventoux.

Les pièces du dossier ainsi que les registres d'enquêtes seront déposés en Mairie de St Léger du Ventoux. Les pièces du dossier seront également déposées en Mairie de Brantes, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies au public du mardi 23 février 2010 au jeudi 11 mars 2010 inclus.

Est désigné en qualité de commissaire enquêteur: Monsieur Pierre ESTELLON, architecte expert.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public :

En Mairie de St Léger du Ventoux , le mardi 23 février 2010 de 14 h 00 à 17 h 00

En Mairie de St Léger du Ventoux, le jeudi 4 mars 2010 de 9 h 00 à 12 h 00

En Mairie de St Léger du Ventoux, le jeudi 11 mars 2010 de 14 h 00 à 17 h 00

Toute personne concernée pourra, à l'issue des enquêtes, demander communication des conclusions du commissaire enquêteur. Les demandes de communication de ces conclusions devront être adressées au préfet de Vaucluse (Direction des relations avec les usagers et avec les collectivités territoriales – Bureau du Contrôle de Légalité et des Affaires Foncières)